

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AXÉE SUR LES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Volet Stratégie d'utilisation du bois dans la construction

ACCOMPAGNEMENT
DES PROMOTEURS
ET PROFESSIONNELS
DANS LA RECHERCHE
ET L'ÉLABORATION
DE SOLUTIONS
DE RECHANGE
DU CODE NATIONAL
DU BÂTIMENT 2005



En mai 2008, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a annoncé la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Dans le cadre de cette Stratégie, le gouvernement s'engage, entre autres, à soutenir les promoteurs et professionnels ayant des projets de construction en bois faisant appel à des éléments à haute technicité. Le MRNF a donc mandaté le centre de recherche FPInnovations pour la mise en place d'un programme d'accompagnement des promoteurs et professionnels.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code national du bâtiment (CNB 2005) qui permet l'utilisation de solutions de rechange, l'industrie de la construction a maintenant la possibilité d'introduire des notions d'innovation dans les produits, les systèmes et les techniques de construction. Cette nouvelle approche permet une plus grande souplesse dans la conception de projets de construction en bois.

L'objectif de ce programme est d'encadrer le processus de planification et de conception des projets de construction de bâtiments non résidentiels ou multifamiliaux en bois faisant appel à la clause d'innovation et de solutions de rechange du CNB 2005. Cet encadrement permet de soutenir techniquement les promoteurs et professionnels lors de la démonstration de la conformité de leur projet aux codes en vigueur afin que cette étape ne soit pas une barrière pour les projets de construction en bois. Les solutions techniques développées seront par la suite diffusées dans le milieu de la construction.



Une aide financière d'au plus 75 % des dépenses admissibles est accordée pour le travail supplémentaire servant à démontrer que les solutions de rechange proposées répondent au CNB 2005. L'aide financière accordée par le programme prend la forme d'une subvention maximale de 200 000 \$ par projet. De cette somme, un montant maximal de 100 000 \$ peut être attribué pour la réalisation d'essais en laboratoire et un montant maximal de 100 000 \$ peut être attribué pour des honoraires professionnels et avis d'experts.

Les promoteurs intéressés peuvent soumettre leur projet à FPIinnovations jusqu'au 31 mars 2011 ou jusqu'à épuisement des fonds. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter la description détaillée du programme.

Pour information

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

FPIinnovations

Attention : Richard Desjardins

319, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4R4
Téléphone : 418 659-2647, poste 3101
richard.desjardins@fpinnovations.ca

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Direction du développement de l'industrie
des produits forestiers
Attention : Véronique Gilbert

880, chemin Sainte-Foy, bureau 7,50
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : 418 627-8644, poste 4057
veronique.gilbert@mrnf.gouv.qc.ca

Mise à jour le 7 décembre
2009



**Ressources naturelles
et Faune**

Québec 

